

## **ANNEXE Nr 5**

### **Règlement pour le Championnat Fédéral Cible et Brocard.**

A La distance est de 100m ± 1m.

B Les cibles employées sont:

- 1 la cibles ISSF Pistolet 25/50m
- 2 la cible internationale Brocard, 5 cercles de droite à gauche

C L'armes à utiliser doit remplir les conditions suivantes:

- 1 L'arme doit être en parfait état de fonctionnement,
- 2 la détente est libre – la double détente est autorisée
- 3 le poids propre de l'arme ne peut dépasser 6kg
- 4 tous les systèmes de visée non optiques sont permis
- 5 une plaque de couche réglable est autorisée, la limite de débattement vertical autorisée vers le bas et le haut à partir de la position neutre centrale est de 30mm. (Voir Règl. ISSF 7.4.2.1)
- 6 ne sont pas permis:
  - une lunette de visée
  - une bretelle de tir
  - des tubes de rallonge pour tunnel à guidon
  - un niveau à bulle à air ou autre
  - un champignon
  - tout autre accessoire ne faisant pas partie intégrale de l'arme

D Les munitions ne peuvent présenter des défauts, le calibre doit être égal ou supérieur au calibre .22 Hornet. Les munitions commerciales et rechargées sont admises.

E La position de tir et le vêtement du tireur:

- 1 Le tir se fait en position debout sans appui.
- 2 Les vêtements et équipements de tir, conforme au règlement ISSF, suivants sont autorisés:
  - une veste de tir
  - un pantalon de tir
  - des chaussures de tir
  - un gant de tir

F Vérification du matériel

- 1 Il appartient au directeur de tir de vérifier et d'apporter, si nécessaire, une correction à tout instant, aux position, armes et équipements des tireurs.
- 2 Tout tireur non conforme aux dispositions de ce règlement est à éliminer.

G Le concours:

- 1 Le concours sera tiré en une série de 10 balles par disciplines. Sur décision de la FLTAS le nombre de séries pourra être augmenté.

- 2 Chaque tireur a droit à 10 min. De coups d'essai, coups illimités
- 3 Le temps accordé à chaque tireur est de 20 minutes pour la série de 10 coups de compétition.
- 4 L'usage d'un télescope de repérage des impacts est autorisé, le tireur ne peut en aucun cas être secondé par un assistant.
- 5 Les cibles doivent être vérifiées et calculées par 2 juges officiels dont un est à désigner par la CT de la FLTAS et l'autre par l'organisateur.

H Le classement  
(voir Règl.Admin. Art 21,2,1-3)

I Tir anticipé  
(voir Section V Règl. Technique Ar.11.H)